

JUDO CLUB SAN CLAUDIEN

Palais des Sports
39200 SAINT CLAUDE

Site internet : <https://judoclubsaintclaudefudo.com>

Facebook : JudoClub SaintClaude

Instagram : judo_club_saint_claude



Présidente : Patricia PERRIER-CORNET

e-mail : patricia.grenier39@orange.fr **06.08.21.52.34**

Responsable sportif : Sandrine PIET (CN 5ème Dan, DEJEPS Judo)

e-mail : judoclubsaintclaudefudo@orange.fr **06.81.67.88.36**

Enseignant : Julien DURAND (CN 4ème Dan, CQP MAM Judo)

Rentrée de la section Judo SAISON 2024/2025



Permanences Information et Inscription :

Mardi 3 septembre de 16h30 à 19h au Palais des Sports

Vendredi 6 septembre de 17h à 19h au Palais des Sports

Samedi 14 septembre de 10h à 17h au Palais des Sports (forum des associations)

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- * la fiche d'inscription avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs
- * la demande de licence avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs
- * l'attestation QS Sport (pour les mineurs) et pour les adultes qui étaient licenciés la saison dernière ou le certificat médical pour les mineurs ayant répondu oui à 1 des questions et pour les nouveaux adultes
- * le paiement (licence + adhésion + cotisation)

Apportez votre passeport de judo afin de le mettre en règle (pour ceux qui en ont 1).

La reprise des cours aura lieu le Mardi 10 septembre 2024 aux horaires suivants:

GROUPES		MARDI	VENDREDI	Les Tarifs (En EUROS):
		avec Sandrine	avec Julien	Adhésion + Licence + Cotisation
Eveil-Judo	2019 et 2020		17h15 - 18h	110 € (5 €+41 €+64 €)
Mini-Poussin	2017 et 2018	17h - 18h15	18h - 19h	140 € (5 €+41 €+94 €)
Poussin	2015 et 2016	18h15 - 19h30	19h - 20h	160€ (5€+41€+114€)
Benjamin	2013 et 2014	18h15 - 19h30	19h - 20h	
Minime et +	né en 2012 et avant	19h30 - 20h45	20h - 21h15	170€ (5€+41€+124€)

Réductions sur le tarif de l'inscription :

* Aide de l'Etat de 50 € (opération Pass'Sport). Valable 1 seule fois dans le club de son choix.

Cette aide concerne les enfants de 6 à 17 ans révolus (nés entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018) bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire ou les étudiants âgés de 28 ans révolus au plus, qui bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024 d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur ou d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023/2024.

Pour bénéficier de l'aide, indiquez lors de l'inscription le code individuel de votre enfant reçu par mail prouvant son éligibilité à l'aide.

Si vous bénéficiez de cette aide, la réduction sera faite à l'inscription (l'offre est valable uniquement jusqu'aux vacances de Noël)

Possibilité de paiement en deux chèques, l'un sera encaissé à l'inscription et l'autre au 15 novembre 2024.

ou Possibilité de paiement en trois chèques, l'un sera encaissé à l'inscription, le deuxième au 15 octobre et le dernier au 15 novembre 2024.

Si vous bénéficiez d'un Bon CAF, apportez-le afin qu'on vous le remplisse.

ATTENTION: LE JUDOKA POURRA PRATIQUER L'ACTIVITE JUDO QUE LORSQUE SON DOSSIER SERA COMPLET.

